



Vol.1, no 12  
11 février 2009

### **Publication du rapport synthèse de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC)**

La CEEC a publié à la mi-janvier son dernier rapport synthèse : *L'évaluation de programmes du renouveau de l'enseignement collégial*. Le service des affaires pédagogiques l'a examiné et en a fait l'analyse.

La CEEC, au terme d'une opération d'évaluation de programmes d'une durée de cinq ans à travers le réseau collégial, a dévoilé ses intentions et son jugement. Selon son rapport, ses intentions étaient de « dresser un portrait de la mise en œuvre de programmes élaborés en objectifs et standards » (p. 1) et de constater l'état de « l'implantation du renouveau de l'enseignement collégial » (p. 1) en mesurant la capacité des administrations locales à prendre en charge les nouvelles responsabilités que la réforme leur avait confiées.

S'appuyant sur l'examen des rapports d'autoévaluation de chaque collège, c'est-à-dire la politique institutionnelle d'évaluation de programme (PIEP), la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) et le plan de réussite, le jugement de la CEEC se résume ainsi : « Ces politiques, que se sont eux-mêmes données les collèges, constituent des composantes de leur système d'assurance qualité. Il leur revient de veiller à une application efficace de ces politiques. » (p. 50)

L'analyse que fait la FAC du contenu, des recommandations et des conclusions du rapport synthèse de la CEEC, dans une perspective strictement pédagogique, est sévère. Si CEEC signifie Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, ce rapport démontre que la CEEC a manqué sa cible, qui était d'évaluer l'enseignement. Nous croyons qu'elle devrait être rebaptisée CEAC, pour Commission de l'évaluation de l'administration des collèges, car ce sigle reflète exactement le travail qu'elle a accompli. En effet, nous n'avons décelé aucun élément pédagogique dans son rapport synthèse!

